



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°02-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 08 janvier 2025 par l'entreprise CHOLTON SAS, laquelle souhaite effectuer des travaux de branchement d'eaux usées rue des Loubatières à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du jeudi 16 janvier 2025 pour une durée de 7 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue Centrale pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par des feux tricolores

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le jeudi 16 janvier 2025 au mercredi 22 janvier 2025.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise CHOLTON SAS, 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIERE, nom du responsable : RIVAT Jean Guillaume tél : 06 73 93 08 59

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'Entreprise CHOLTON SAS, 197 ancien Canal de la Madeleinenull 69440 CHABANIERE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 15 janvier 2025

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 16/01/2025

Le Maire,
Frédéric MILLET

